

Les infos

Vendredi 21 Août 2009



KICK THE FLASH TRADING

C'était en 2008, lors d'un de ces traditionnels « meetings » que l'orateur présenta au personnel d'OPER la nouveauté : les projets « CHI-X » (prononcez ki-x en helléniste éclairé) et « Turquoise ». Il s'agissait de la création, sous l'égide d'un pool bancaire, de concurrents des marchés « historiques » comme Euronext, dont la particularité réside dans la cotation en temps réel et la vitesse d'exécution des ordres, à la vitesse électronique de la microseconde ! Le projet avait suscité nos critiques, notamment au CE des centraux, tant il nous semblait aller à contre-courant d'un bon contrôle des risques au lendemain même de l'épisode Kerviel. Bien entendu, ces critiques avaient été balayées, avec l'habituelle morgue des « décideurs »... leur principal et habituel argument était : si on n'y est pas, les autres occuperont le terrain. C'est donc avec un petit goût de reviens-y que nous avons lu la nouvelle un peu plus d'un an plus tard : Turquoise est à vendre !!! La Tribune, bien aimable, reprend la version officielle, ce serait « pour trouver les moyens de son développement »... Nous y voyons plutôt un lien de cause à effet avec l'approche d'une décision dont la probabilité grandit : l'interdiction du « flash trading » par la SEC, l'équivalent américain de la COB. Le flash trading, c'est justement ce qui justifie la création de ces nouvelles plateformes, puisque la spécialité consiste à

exploiter au mieux les variations de cours. Plus on accélère le processus, plus on gagne. C'est le must de ces équipes qui élaborent des modèles qui n'ont plus qu'à être exécutés par des machines de trading (les hommes ne sont pas assez rapides) en grande quantité et à la vitesse de l'électronique. Sauf que la crise financière a fait apparaître le caractère hautement spéculatif de l'exercice... et que l'avenir du flash trading s'assombrit.

TVA - 14,1% = +1€

On dirait une équation du ministère des finances. Dès la réunion du mois de mai, la CGT demandait à la présidente du CE des Centraux de discuter des éventuelles répercussions de la baisse de la TVA sur les prix de la restauration collective... ne serait-ce que pour les quelques milliers de salariés sous-traitants qui ont accès aux cantines et pour lesquels la TVA était prélevée à 19,6%. Malgré une relance de notre demande en juin, la direction n'a fourni aucune information... avant que nous découvriions qu'elle avait, unilatéralement, réglé le problème ! Certes, la baisse de la TVA a été répercutée sur la tarification des salariés extérieurs. Mais, surprise, une taxe de 1€ a été rajoutée à chaque repas dans certains cas ! Excédés par ce genre de procédés, nous avons « re-re-demandé » des comptes lors du CE de juillet et l'arrêt du prélèvement. Sandrine Mignot, responsable de ce joli cafouillis est donc venue nous livrer quelques explications... « *Devant la soudaineté de l'information, et pour ne pas faire de concurrence déloyale à la restauration aux alentours, la direction a décidé d'ajouter 1€ aux salariés SG qui sont aux chèques-déjeuner et viennent à la cantine* » (en payant le plein tarif, sans subvention). Cette décision devrait donc être revue lors d'une prochaine réunion fixée le 9 septembre. Si la direction ne revoit pas sa copie, elle devra alors assumer les risques juridiques d'une décision tout à fait discriminatoire, qui inflige une pénalité financière à certains salariés pour des motivations parfaitement douteuses...



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT